

Vaccination contre la coqueluche

« Dans l'article « L'étude PROMOVAC La coqueluche » (septembre/octobre 2015), à la page 56, il est écrit : « Le calendrier de vaccination ne prévoit pas de dose de rappel pour les adultes ».

Il aurait fallu lire : « Le calendrier d'immunisation du Québec prévoit pourtant une dose de rappel du vaccin dcaT dix ans après la dose prévue administrée en 3^e année du secondaire, ainsi qu'une première dose à tous les adultes n'ayant jamais reçu ce vaccin. Le vaccin dT sera ensuite administré tous les dix ans. »

Notons que depuis la publication de cet article, cette correction a été apportée au calendrier d'immunisation publié sur le site Web du Portail santé mieux-être du MSSS. Rappelons que le chapitre 9 du Programme québécois d'immunisation est le calendrier d'immunisation officiel : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/piq/chap9.pdf>

Je remercie l'infirmière **Julie Charron**, agente de planification, programmation et recherche, Équipe maladies évitables par l'immunisation de la Direction de santé publique du CISSS de la Montérégie-Centre de nous avoir souligné cette erreur. »

Anne-Marie Lowe, auteure.



« Patients difficiles »

« Madame la Rédactrice en chef,

Sur la page couverture du dernier *Perspective infirmière* (septembre/octobre 2015), vous avez utilisé en manchette le titre : « Éthique : Soigner des patients difficiles. »

Il aurait cependant fallu lire : « Éthique : Soigner des **«patients difficiles»** ».

En effet, l'absence des guillemets ("") dénature, à nos yeux, les propos que nous avons tenus dans l'article (pages 19-21), propos qui visent principalement à ce que les milieux cliniques n'utilisent pas cette terminologie qui est discriminante et porteuse de préjugés envers le patient. En effet, il est important de parler et de penser en termes de personnes présentant des troubles de la personnalité, d'où notre demande de clarification dans votre revue.

Il me semble aussi important que vos lecteurs comprennent bien l'importance de considérer ces patients d'abord comme des personnes, des individus qui n'ont pas nécessairement reçu un diagnostic médical, mais qui présentent un trouble relationnel associé à une structure de personnalité présentant des particularités. »

Dominique Boudreau, Conseillère en soins spécialisés – volet santé mentale et médecine des toxicomanies, DSI-RC, CHUM



Écrivez-nous à revue@oiiq.org
Votre texte pourra toutefois être édité et corrigé.